

Activité parlementaire

L'Etat laisse tomber les sinistrés de la sécheresse de 2003

Dans le cadre du débat sur la loi des finances 2011 qui a eu lieu au sénat jeudi 16 décembre, la demande d'une enveloppe financière supplémentaire pour les sinistrés de la sécheresse de 2003, présentée par Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS) du Loiret, a été rejetée.

Ce doit être la cinquième tentative de Jean-Pierre Sueur, pour obtenir une aide suffisante afin de faire face au préjudice dû à la sécheresse de 2003, subie par de nombreux propriétaires notamment dans le Loiret, et particulièrement à Boismorand. Une première enveloppe obtenue en 2006 a été jugée insuffisante et de nouvelles indemnisations sont d'autant plus justifiées, *« que les reconnaissances des communes sinistrées au titre de la loi sur les catastrophes naturelles ont été assez aléatoires »*, selon Jean-Pierre Sueur.

Des fissures s'élargissent dans les murs et des dégradations se multiplient, induisant parfois des coûts de réparation très élevés.

François Baroin, ministre du budget, oppose tout de même une fin de non-recevoir à l'un des amendements de Jean-Pierre Sueur, malgré son adoption par la commission des finances. *« Je le regrette pour les sinistrés du Loiret, pour leurs associations, et tout particulièrement pour M. Claude Naquin, qui a défendu cette cause avec autant de ténacité que de détermination »*. Il ne reste qu'à favoriser la prévention et l'information donnée aux maires sur les risques géologiques *« ce à quoi Nathalie Kociusko-Morizet, ministre de l'Écologie, s'est engagée auprès de moi »*.

Consolation tout de même, le gouvernement s'est engagé à ce que les 1,7 million d'euros, reliquat de l'enveloppe de 218,5 millions d'euros dédiée à cette catastrophe, soit effectivement attribué dans l'année qui vient aux sinistrés de la sécheresse, la répartition sera faite par les préfetures.